



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**

**TOUTES SPÉCIALITÉS**

**CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION**

**SESSION 2018**

---

**Durée : 4 heures**

---

**Aucun matériel n'est autorisé.**

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 9 pages, numérotées de 1 à 9/9.**

|                                                            |                |                     |
|------------------------------------------------------------|----------------|---------------------|
| <b>BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR – TOUTES SPÉCIALITÉS</b> |                | <b>SESSION 2018</b> |
| <b>Culture Générale et Expression</b>                      | <b>CULTGEN</b> | <b>Page 1 sur 9</b> |

## **CORPS NATUREL, CORPS ARTIFICIEL**

### **PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE (/ 40 points)**

Vous rédigerez une synthèse objective, concise et ordonnée des documents suivants :

**Document 1** : Daphné BÉTARD, « Le tatouage dans la peau », *Beaux-Arts magazine*, juillet 2014.

**Document 2** : Philippe PONS, *Peau de brocart*, Éditions du Seuil, 2000.

**Document 3** : David LE BRETON, « La scarification fait office de saignée identitaire », propos recueillis par Jeanne RAY, *Causette*, n°34, avril 2013.

**Document 4** : François GARDE, *Ce qu'il advint du sauvage blanc*, lettre IX, Éditions Gallimard, 2012.

### **DEUXIÈME PARTIE : ÉCRITURE PERSONNELLE (/ 20 points)**

Selon vous, rendre notre corps artificiel est-ce trahir notre nature ?

Vous répondrez à cette question d'une façon argumentée en vous appuyant sur les documents du corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles.

## DOCUMENT 1

Non, le tatouage ne se résume pas à ce fulgurant phénomène de mode qui, durant les trois dernières décennies, a conquis près de 20% des Américains et un Français sur dix ! Comme le rappelle aujourd'hui le Quai Branly<sup>1</sup>, il s'agit d'une pratique millénaire et universelle. Difficile de dire à quand elle remonte exactement, mais les archéologues en ont trouvé la trace sur tous les continents, de la Sibérie au Pérou, de la Polynésie à l'Arctique. Le plus vieux tatoué connu s'appelle Ötzi. Conservé dans la glace des Alpes pendant quatre millénaires, son corps a révélé de petites marques sur les zones souffrant d'arthrose. Le tatouage, ici, aurait été pratiqué à des fins magico-thérapeutiques, mais il pouvait alors aussi bien être réalisé lors de rites de passage ou dans le cadre de coutumes religieuses. Cet usage païen est frappé d'interdit par l'Église dès le début du Moyen Âge et disparaît d'Occident jusqu'à ce que les explorateurs européens ne le redécouvrent lors de leurs expéditions, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. On doit ainsi au navigateur James Cook le terme « tattow », « tatau » en tahitien, qu'il découvre lors d'un voyage dans l'île polynésienne en 1769. Dès lors, les marins vont ramener à même la peau les témoignages de cette pratique ancestrale et la réintroduire dans leur pays d'origine.

Passage obligé dans la marine, largement répandu dans l'armée, le tatouage a également été utilisé pour marquer à jamais l'épiderme des esclaves, bagnards, prisonniers de camps, taulards ou prostituées. Et cette image très négative va longtemps lui coller à la peau. [...] Subversif, sulfureux, le tatouage devient petit à petit l'emblème d'une contre-culture aux États-Unis, qui dépasse largement le champ des taulards et de l'armée. Il accompagne le mouvement pacifiste et hippie, la libération des femmes, qui s'y mettent franchement à la manière d'une Janis Joplin tatouée par Lyle Tuttle. [...]

Se faire tatouer, c'est dévoiler une partie de soi, affirmer et afficher son identité. C'est aussi un acte radical, sans retour en arrière possible ; un engagement à vie. Pour les « porteurs d'encre », comme les nomme la sociologue Élise Müller, il s'agit souvent de s'approprier son corps et de l'inscrire dans une certaine permanence à l'heure où tout se consomme et se jette à une vitesse vertigineuse... Dans l'intimité du studio, des liens, indélébiles eux aussi, se créent entre tatoueurs et tatoués, parmi lesquels on trouve de véritables collectionneurs prêts à attendre des années avant de pouvoir passer entre les mains de leur idole. L'expérience peut s'avérer bouleversante. Tatouée intégralement par Shinge, véritable légende vivante dans le domaine, Uki Yoko raconte ainsi, dans *La Voie de l'encre* (film diffusé au Quai Branly) : « Mon tatoueur m'a révélé des choses sur ma personnalité. Désormais, je me sens plus libre de vivre selon mes propres règles. »

.../...

<sup>1</sup> Musée des arts et civilisations non occidentales qui abrita en 2005 une exposition *Tatoueurs, tatoués*.

Au quotidien, elle dissimule ses tatouages sous des vêtements amples et porte une perruque, car au Japon le tatouage reste très mal vu et c'est sa nature secrète qui lui confère sa beauté. Certains tatoués, au contraire, se mettent en scène dans des performances spectaculaires, n'hésitant pas à recouvrir leur visage pour aller au bout de leur personnage.

Le tatouage a désormais conquis de nouveaux territoires, envahissant les champs de la publicité, de la musique et de la mode. Les hard-rockers d'ACDC ou les Red Hot Chili Peppers en avaient fait leur tenue de scène avant qu'il ne devienne l'apanage des stars du hip-hop, tandis que Jean-Paul Gaultier le faisait défiler dès 1994. Il a ensuite rapidement séduit la planète people, des frêles épaules d'Angelina Jolie aux biceps de David Beckham, en passant par la nuque de Rihanna. Résultat : la pratique s'est démocratisée, voire banalisée – elle est même la star d'une émission de télé-réalité américaine. Avec, pour conséquence, une explosion du nombre de tatoueurs : en France, il existait une quinzaine de boutiques en 1982, contre plus de 1500 aujourd'hui ! Tous les tatoueurs ne sont évidemment pas des artistes et beaucoup se contentent de reproduire les motifs diffusés sur Internet. Comment réagissent les aficionados, les purs et durs ? « On ne choisit pas toujours ses voisins », répond l'un d'eux, la mâchoire serrée. D'autres, comme Filip Leu, se félicitent de cet engouement populaire qui, selon lui, attire de nouveaux talents prêts à renouveler l'art du tatouage. Jusqu'où ira la déferlante « tattoo » ? Nul ne le sait, mais il a d'ores et déjà laissé son empreinte indélébile sur les sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle.

Daphné BÉTARD, « Le tatouage dans la peau », juillet 2014

## DOCUMENT 2

*Journaliste, correspondant à Tokyo pour le quotidien Le Monde, Philippe PONS évoque, dans Peau de brocart, le tatouage traditionnel au Japon. Le titre de son ouvrage est la traduction de « nishiki hada », expression désignant les tatouages par rapprochement avec cette étoffe de soie, d'or et d'argent qu'est le brocart.*

Se faire tatouer, c'est non seulement accepter un investissement financier important (de trois à cinq millions de yens<sup>1</sup> pour un corps intégral au début des années 1990), mais encore endurer pendant des mois, voire des années, un traitement douloureux. C'est enfin choisir de réduire délibérément son champ d'activités sociales – se  
5 marginaliser. Qu'est-ce qui pousse des individus à se marquer ainsi dans une société où précisément le conformisme est de mise ? (Un dicton populaire ne dit-il pas « Lorsqu'un clou dépasse il faut l'enfoncer » ?).

On peut penser que, sous-jacente au désir de tatouage, existe une aspiration à un lien total, un lien qui « ne mente pas ». Un lien dont l'homme est délibérément l'auteur  
10 et le produit. Un lien symbolique qui, à la lettre, ligature tout son être dans un rapport narcissique à soi<sup>2</sup>. Mais au Japon, de telles aspirations communes aux tatoués de par le monde doivent être replacées dans un contexte culturel spécifique qui infléchit la signification du tatouage par rapport à celle prévalant en Occident. Dans ce dernier  
15 cas, le tatouage est généralement perçu comme un signe de refus individuel à l'intégration sociale : des marins et des bagnards, premiers Occidentaux en contact avec les peuples primitifs d'outre-mer au XVIII<sup>e</sup> siècle, il s'est étendu à un monde en rupture de ban (voyous, prostituées) et, par la suite, à un cercle d'amateurs n'appartenant pas à ces milieux, mais il a conservé de manière diffuse sa signification de transgression des normes sociales. Alors que le tatouage en Occident relève d'une  
20 revendication d'individualité et de différence, au Japon il paraît en revanche l'expression d'une volonté d'adhésion à un groupe, note Donald Richie dans son analyse de la psychologie du tatoué. [...]

Le tatouage devient une expression de repérage social, d'autodéfinition par un façonnement de son propre corps en emblème d'appartenance. Le tatouage est enfin  
25 le symbole de l'entrée dans une communauté : la voyouterie ou le corps des sapeurs-pompiers à l'époque d'Edo<sup>3</sup>, des charpentiers ou des mineurs d'autrefois. C'est le signe de l'appartenance à un groupe, à une communauté (*nakama*). Se faire tatouer, c'est entrer dans une relation de fraternité élective avec d'autres.

La pression pour se situer socialement dans la mouvance d'un groupe et ainsi se  
30 doter d'une appartenance est, au Japon, particulièrement forte. Les groupes dont l'un des signes de reconnaissance est le tatouage sont évidemment ceux dont les liens sont particulièrement étroits (c'est le cas de la pègre).

.../...

<sup>1</sup> Entre 25 000 et 40 000 euros actuels.

<sup>2</sup> Attachement excessif à sa propre personne.

<sup>3</sup> Ancien nom de Tokyo.

La plupart des tatoués japonais, estime Donald Richie, sont des individus isolés qui cherchent un ancrage. Le tatouage devient pour eux un acte irréversible par lequel leur vie change : ils acquièrent quelque chose, un *insigne*, qu'ils auront en commun avec d'autres. Ils ne se sentent plus isolés. Le tatouage est leur jardin secret. [...]

À la suite de vedettes du spectacle sacrifiant à une mode venue des États-Unis, certains jeunes Japonais affectionnent les petits tatouages comme une sorte de cachet sur un membre. Les hommes et les femmes à la « peau de brocart », quant à eux, continuent à former un monde marginal, ramassé dans les zones d'ombre de la société. Avec la scène classique, immortalisée au *kabuki*<sup>4</sup> et abondamment reprise par les feuilletons télévisés ou les films de *yakuza*<sup>5</sup>, du personnage qui découvre une épaule superbement tatouée en abaissant d'un geste brusque la manche de son *kimono*, le tatouage a été investi d'une signification de bravade et abusivement identifié à la pègre. Il est assurément une expression de défi à l'ordre établi, une forme de revendication d'identité plébéienne<sup>6</sup> et il peut encore de nos jours être porté par des truands. Si la volonté de se couper de la société admise existe toujours, le tatouage s'apparente davantage à une beauté secrète qui s'offre, dans son dévoilement, comme l'expression gravée sur la peau des ténèbres que chacun porte en soi.

Philippe PONS, *Peau de brocart*, 2000

---

<sup>4</sup> Genre théâtral traditionnel.

<sup>5</sup> Maffieux.

<sup>6</sup> Relative au peuple.

### DOCUMENT 3

*Spécialiste des représentations du corps humain, David LE BRETON répond ici aux questions de Jeanne RAY, pour le magazine Causette.*

#### **Que signifient les tatouages, les piercings qu'arborent de plus en plus de jeunes aujourd'hui ?**

**David Le Breton :** C'est une manière d'embellir son corps, d'esthétiser son rapport au monde. Les piercings et les tatouages renvoient, la plupart du temps, à la satisfaction d'être soi. Ils apportent un plaisir, un bonheur supplémentaire. Les personnes qui se font faire un piercing ou tatouer, que j'ai rencontrées dans mon travail, sont bien dans leur peau, mais elles s'y sentent encore mieux après s'être fait faire ces marques. Il y a comme une forme de « narcissisation », d'érotisation du corps, qui s'amplifie quand elles se regardent dans le miroir et quand les autres les regardent.

#### **C'est ce que vous appelez les « formes heureuses » d'appropriation du corps ?**

**D. L. B. :** Exactement. D'ailleurs, l'expression « *je me suis réapproprié mon corps* » revient souvent dans les enquêtes que j'ai menées. Les tatouages et les piercings sont comme une signature. On signe son corps en disant : « *il m'appartient, je suis libre* ». Les tatouages sont devenus une marque d'identité dans le monde actuel. Les gens les affichent avec bonheur. Alors que, dans les années 60-70, ils étaient un objet de stigmatisation<sup>1</sup>, de dissidence, de rébellion, aujourd'hui ils renvoient plutôt au narcissisme.

#### **La douleur a-t-elle aussi une valeur symbolique ?**

**D. L. B. :** Dans ces pratiques, elle est presque toujours revendiquée par les jeunes, car elle permet de sanctionner un moment très fort de leur vie. Une sorte de rite de passage initiatique où ils vont faire peau neuve. La douleur signifie l'importance de l'instant, elle est consentie, donc elle ne fait pas mal. Beaucoup de femmes tatouées évoquent la métaphore de l'accouchement, qui n'est jamais totalement un plaisir ni totalement une douleur. [...]

#### **Les marques corporelles, dans nos sociétés, ont-elles quelque chose à voir avec celles des sociétés dites « traditionnelles » ?**

**D. L. B. :** Pas du tout. Dans les sociétés traditionnelles, les scarifications ou les tatouages renvoient à une vision religieuse, culturelle, collective. Elles traduisent l'appartenance au groupe, à la communauté, à un « nous autres ». Chez nous, elles renvoient au « moi », au « je », à l'individualisme. Quand un jeune emprunte aux tatouages maoris, dans la majorité des cas, il ne connaît pas leur culture. Parfois même, il ignore leur localisation géographique.

David LE BRETON, « La scarification fait office de saignée identitaire »,  
propos recueillis par Jeanne RAY, avril 2013

<sup>1</sup> Rejet public.



## DOCUMENT 4

*Le roman de François GARDE évoque le destin de Narcisse Pelletier, jeune matelot français abandonné au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle sur une plage d'Australie et retrouvé dix-sept ans plus tard, nu, tatoué et ayant perdu l'usage de sa langue maternelle. Il est pris en charge par Octave de Vallombrun, le narrateur, qui le ramène en France. Ce dernier le présente ici à l'Impératrice Eugénie, épouse de Napoléon III.*

« Mais, dit la princesse, vous avez été certain dès le début de la véracité de cette histoire ? Vous n'avez pas craint d'être la victime d'une mauvaise plaisanterie ?

— À Paris, de peur d'être dupé, on n'ose plus rien, déclara M. Mérimée.

— Lorsque j'ai vu ce malheureux garçon pour la première fois dans les jardins du gouvernorat, il ne portait qu'un pagne. Ses tatouages sur tout le corps parlaient pour lui.

— Les tatouages ne sont-ils pas habituels chez les marins ? objecta la princesse.

— En effet, votre Altesse. Mais ceux-là – et les autres signes gravés sur sa peau – ne ressemblent à rien de connu. Peut-être seriez-vous intéressées à les voir ? »

10 Une inclination de l'éventail impérial accepta l'offre, et je priai Narcisse de quitter sa veste et de retrousser sa manche de chemise droite jusqu'à l'épaule.

15 Une scarification part du biceps, s'enroule deux fois autour de l'avant-bras et vient finir sur le dos de la main. Elle traverse un long tatouage en damiers, réalisé avant, et qui est comme labouré par ce tracé tortueux. Dans les espaces restants, des lignes brisées, des cercles, des tourbillons alternent sans ordre visible. Les motifs réalisés avec un pigment noir, rehaussés de rouge sur la face intérieure de l'avant-bras, sont d'une netteté parfaite, et l'on devine les dizaines d'heures de travail qui ont permis leur réalisation.

20 S. M.<sup>1</sup> et son entourage, même les officiers de hussards, restèrent bouche bée devant un spectacle aussi nouveau. Narcisse, avec un rien de fatuité<sup>2</sup>, tournait lentement le bras, ouvrait et fermait le poing pour faire ressortir l'étrange décor de sa peau.

« Mère, moi aussi je veux un dessin sur le bras ! »

25 La princesse Pauline expliqua au Prince impérial qu'il fallait un millier de piqûres avec une aiguille très longue et très grosse, et le Prince impérial parut alors moins décidé.

.../...

---

<sup>1</sup> Sa Majesté.

<sup>2</sup> Prétention.

Je fis signe à Narcisse de redescendre sa chemise et de remettre sa veste, pour éviter qu'on ne lui demande l'autre bras – voire les jambes, avec sa blessure à la cuisse, ou le dos. Ces marques n'étaient pourtant que l'écume de ce que Narcisse avait enduré, et j'espérais que de nouvelles questions allaient lui permettre d'en révéler d'autres pans.

François GARDE, *Ce qu'il advint du sauvage blanc*, 2012

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.